CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E43343** **VALABLE JUSQU'AU** **14/10/2027**

ÉDITÉ LE 25/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/11/1989

Raison sociale : DECO PLUS

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

19 RUE DE NEUILLY
92000 NANTERRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE

Siret : 352 232 680 00061

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 210263000158

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 58810648

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 58810648

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 01 46 95 17 93 **Fax :**

Portable : 06 07 68 01 10

Responsabilité légale :
GUILLON PATRICK GÉRANT / GUILLON THOMAS GÉRANT

Site Internet : http://www.deco-plus.fr

E-mail : p.guillon@deco-plus.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 012 859 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	5	15/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/08/2026 11:57

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.